



Initiative populaire
«OUI, je protège la police
qui me protège !»

Communiqué de presse

Lancement de l'initiative populaire « OUI, je protège la police qui me protège »

(UDC-Genève, 17 novembre 2022) L'initiative législative « OUI, je protège la police qui me protège » est lancée ce jour. L'initiative propose de renforcer la sécurité des citoyens en conférant aux policiers une immunité partielle de juridiction pénale.

Pourquoi cette initiative ? La multiplication des procédures pénales dans lesquelles des membres du corps de police sont entendus à des titres divers est un des développements les plus perniciose de ces dernières années. Les procédures judiciaires contre les policiers les démotivent complètement. Les procédures durent des années, empêchent l'avancement et sont très difficiles sur le plan personnel. La police doit donc être protégée si l'on veut qu'elle protège les citoyens.

Que prévoit l'initiative ? L'initiative prévoit deux axes principaux : d'une part, la convocation d'un membre des forces de police cantonales au sens de la loi sur la police sera dorénavant soumise à autorisation du Commandant si la personne convoquée doit être entendue en qualité de lésé, de témoin ou de personne appelée à donner des renseignements. Il s'agit ici simplement de donner au Commandant le pouvoir d'éviter qu'on convoque des fonctionnaires de police en pure perte et à des fins exploratoires ou de harcèlement. D'autre part et surtout, l'initiative confère aux policiers au sens de la loi cantonale, une immunité partielle de juridiction pénale. Cela ne signifie pas que le policier serait libre de faire ce qu'il veut, mais l'immunité dont il disposera dorénavant le mettra à l'abri de procédures pénales chicanières. Pour les procédures qui le justifient, elle sera levée par l'autorité compétente s'il y a lieu.

Qu'apporte l'initiative ? L'initiative permettra de poursuivre et de punir le cas échéant les policiers qui agiraient de manière contraire à leurs devoirs tout en évitant le fléau que sont devenues les multiplications de convocations en tous genres pour des fonctionnaires de police qui accomplissent tous les jours avec dévouement une tâche ingrate. Avec une police mieux protégée, la sécurité des citoyens s'en trouvera améliorée.

Pour plus d'informations :

- Céline Amaudruz, conseillère nationale, présidente de l'UDC Genève, 079 874 83 97
- Charles Poncet, avocat, ancien conseiller national